



Procès-verbal

De la réunion du Conseil Municipal

SEANCE DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-le-Bourg, légalement convoqué le 13 septembre 2022, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique HAUVILLE, Maire.

Présents : Bruno CLIQUOT, Christophe COURTINE, Christine FAYE, Daniel GREINER, Véronique HAUVILLE, Daniel MAGAUD, Laurent MISSONIER, Véronique PILLAT, Yves SEVENIER.

Absent : Martine POURRAT

Procuration : Martine POURRAT à Véronique HAUVILLE

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h35.

Madame le Maire rappelle les points à l'ordre du jour :

- . Maison Rocher
- . Maison Thiolas
- . RPI
- . Référent RGPD
- . Référent sécurité incendie
- . CLETC
- . Abris-bus
- . Eau et assainissement DDT63
- . Commune forestière
- . Parc PLF
- . Tracteur déneigement
- . Personnel communal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un point est à rajouter à l'ordre du jour :

- Eclairage public

Désignation du secrétaire de séance

M. Daniel GREINER est élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 26 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

Maison Rocher

Madame le Maire informe le conseil municipal que la signature de la vente de la maison Rocher a eu lieu le jeudi 15 septembre chez Maitre SAURET à Ambert.

A terme, les élus souhaitent louer la maison à l'année. La communauté de communes propose d'accompagner la commune dans sa démarche avec l'aide de l'atelier d'urbanisme porté par le Parc Livradois Forez.

Les élus chargent madame le Maire de prendre rendez-vous dans le courant du mois de novembre.

Maison Thiolas

Après l'étude du rapport du diagnostic structurel réalisé par la Société Etudes Béton, ainsi que celui de la Société ACESS sur les préconisations réglementaires en ce qui concerne la sécurité incendie et accessibilité, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas donner suite à son projet d'achat de la maison pour réaliser un local associatif.

En effet les travaux à réaliser et le coût des frais à engager seraient trop importants.

RPI

Madame le Maire informe les élus qu'une nouvelle convention a été établie et signée entre les communes de Doranges et St Alyre d'Arlanc.

Une réunion d'information avec les parents d'élèves est prévue le jeudi matin 29 septembre et lundi soir 3 octobre afin de les informer sur le nouveau fonctionnement du RPI et les tarifs de la cantine.

Référent RGPD (Délibération n° 20220920-04)

Le Règlement Général de Protection des Données est applicable de plein droit depuis le 25 mai 2018. Cette entrée en vigueur s'est accompagnée de l'obligation pour l'ensemble des organismes publics et notamment les collectivités locales de désigner un Délégué à la Protection des Données.

Le Maire expose aux élus la possibilité d'adhérer au service de mise en conformité avec la règlementation européenne « RGPD », proposé par la Communauté de Communes d'Ambert Livradois Forez.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide à l'unanimité de désigner la Communauté de Communes ALF comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

Autorise le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Référent sécurité incendie

Madame le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale en date du 05 août 2022.

Un correspondant incendie et secours sera nommé pour être l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Après avoir fait appel aux volontaires, M. Laurent MISSONIER est nommé correspondant Incendie et secours.

CLETC (Délibération : 20220920-02)

Conformément à la délibération du 09 février 2017, la Commission Locale d'Evaluation et de Transfert des Charges est constituée du Président et des Vice-Présidents non maire et des maires.

En vertu de la réglementation, il appartient aux maires, par le biais d'une décision de désigner son suppléant.

Madame le Maire rappelle aux élus que la Commission Locale d'Evaluation et de Transfert des Charges (CLETC) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité.

La CLETC contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame POURRAT Martine comme suppléante à la Commission Locale d'Evaluation et de Transfert des Charges (CLETC) de la Communauté de Communes d'Ambert Livradois Forez.

Abri-bus

A partir du 1^{er} septembre 2022, les enfants dans le bourg de la commune ne sont plus pris à leur domicile, pour se rendre à l'école primaire et le collège de St Germain l'Herm.

Le transport scolaire a ordre de ne faire qu'un arrêt dans le village. A la demande des familles auprès de la mairie, un banc a été mis à disposition sous la salle des fêtes afin que les enfants soient à l'abri en cas d'intempérie, de plus ils peuvent descendre et monter dans le bus en toute sécurité sur le parking de la mairie.

En attendant peut-être d'envisager la construction d'un abri-bus.

Eau et assainissement DDT63

Face au réchauffement climatique, la DDT63 demande aux communes d'anticiper les risques de sécheresses entraînant une pénurie d'eau.

Les élus envisagent la pose de deux citernes d'eau enterrées autour de l'église afin de récupérer les eaux de pluie.

Cela permettra également de résoudre le problème d'humidité stagnante au pied des murs de l'église.

Commune forestière

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que M. Daniel GREINER est élu administrateur au sein de l'Association des Communes Forestières du Puy-De-Dôme.

Parc PLF

Par délibération en date du 15 octobre 2021, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes a prescrit la révision de la Charte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez sur la base d'un périmètre d'étude comptant 191 communes (dont 133 dans le Puy-de-Dôme).

Le mercredi 7 septembre 2022, la réunion du Parc Naturel Régional Livradois-Forez a eu lieu à la Chaise Dieu, afin de discuter de la nouvelle Charte 2026-2041.

Madame le Maire, Daniel MAGAUD et Yves SEVENIER ont participé à cette réunion qui avait pour but de faire un point sur l'existant et de réfléchir au futur. D'autres réunions seront organisées auprès des élus.

Une tournée participative auprès des habitants s'est déroulée du jeudi 22 au samedi 24 septembre dans plusieurs villes et villages afin d'échanger sur la nouvelle Charte.

Tracteur déneigement (Délibération n°20220920-01)

Pour financer l'achat du tracteur de déneigement la commune de Saint-Bonnet-Le-Bourg décide de contracter un emprunt.

Madame le Maire présente au conseil municipal plusieurs propositions de la banque du Crédit Agricole pour un emprunt à hauteur de 110 000€.

Après délibération, les élus, à l'unanimité, décident de retenir la proposition suivante :

Montant : 110 000€

Durée : 7 ans

Taux fixe : 2.65%

Echéance : trimestrielle

Personnel communal

Madame le Maire informe les élus que le contrat de Mme COURTINE Sylvie a été renouvelé pour une durée de 3 ans, et augmenté de 3 heures au lieu de 2 heures par semaine.

Le contrat de M. RENE Lucas n'a pas été renouvelé.

Eclairage Public

Afin de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et surtout de réduire la consommation d'énergie, de plus en plus de villes et villages font le choix d'une coupure de l'éclairage public en milieu de nuit.

Le Conseil Municipal valide cette démarche et décide de couper l'éclairage public dans le bourg et les Hameaux de 23h00 à 5h00 du matin.

Les élus chargent Madame le Maire de faire le nécessaire auprès du Syndicat TE63, ainsi que d'avertir les habitants de la commune par un article dans la Montagne, un avis distribué dans les boîtes aux lettres, un affichage dans les hameaux et une diffusion sur le site de la Commune.

La séance est levée à 23h30

Véronique HAUVILLE,
Maire



Daniel GREINER,
Secrétaire de séance

